Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-20260537-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026 - 537

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 18/05/2026
Et Publication du : 18/05/2026

L'an 2026, le 12 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRAGNAUD Hélène à M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine à Mme KERVICHE Soazic

A été nommé(e) secrétaire : Mme TOUBLANT Alexia

2026-05-37 – Comité consultatif chemins de randonnée

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2143-2 du CGCT dispose que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il propose de créer un comité consultatif pour les chemins de randonnée en vue de travailler sur les itinéraires, l'entretien et le fléchage des sentiers de randonnée.
Le comité sera composé d'élus, de représentants d'association, de particuliers hors associations et d'une personne extérieure à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de créer un comité consultatif, dont le Président sera Monsieur le Maire et l'élu Référent Yves POIRE pour les chemins de randonnée en vue de travailler sur les itinéraires, l'entretien et le fléchage des sentiers de randonnée ;
- de valider la composition du comité consultatif telle que présentée par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-20260537-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

